



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Bibliothèque de France

Question écrite n° 64102

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc rappelle à M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, que l'échéancier de réalisation informatique de la future Bibliothèque de France sera remis dans les prochaines semaines par la société qui en est chargée. Deux hypothèses paraissent plausibles. Ou bien l'Etat devra reporter une partie des applications informatiques envisagées après l'ouverture de la Bibliothèque, qui ne semble pas maintenant être possible avant janvier 1996. Ou bien l'Etat décide de mettre les bouchées doubles, ce qui implique que soit prise la décision de consacrer au projet informatique des crédits substantiellement augmentés. Il lui demande laquelle de ces deux voies est la plus probable.

Texte de la réponse

Reponse. - La réalisation des systèmes informatiques de la future Bibliothèque de France se déroulera selon un échéancier qui est désormais connu. Une fois la conception achevée, à la fin du mois de janvier 1993, le marché de réalisation pourra être organisé au cours du premier semestre. La réalisation du système d'information et des équipements devrait s'achever au cours du premier semestre 1995, ce qui permettra d'effectuer la recette et la mise en œuvre du système sur le site de Tolbiac. Ainsi le système sera en état de marche au 1er janvier 1996 et permettra d'assurer le fonctionnement de l'établissement. La recette et la mise en œuvre de certaines applications qui ne correspondent pas aux fonctions de base du système pourront être effectuées jusqu'à une date qui ne dépassera pas Pâques 1996. Dans la mesure où l'échéancier respecte le calendrier prévu pour l'ouverture de l'établissement, le budget imparti autorise la réalisation de l'ensemble des fonctionnalités du système d'information. Aucune augmentation de crédit n'est donc à envisager.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64102

Rubrique : Bibliothèques

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 1992, page 5170